

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDRES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS



SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2012

DLB 950/12

L'an deux mille douze et le mardi 27 novembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Mmes Josiane BUCHACA, Gwendoline CHAUDOIR, Joséphine GROLEAU, Géraldine KERVELLA, Marion MAERTEN,
MM. Christian ALLEMANY, Jean AUGÉ, Robert BAISSÉ, Gérard BELLOC, Jean-Michel BONNAFOUX, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Julien BRUNO, Bernard CHAUD, Adam DASILVA, Alain DURO, Philippe ENJERLIC, Norbert ETIENNE, Jacques GARRIGA, André GALINIER, Robert GELY, Henri GRANIER, Michel GUIRAO, Alain GUIRAUD, Charles HEY, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Jean-Baptiste MAJORY, Pierre MARHUENDA, Michel MAS, Gaël MINIER, Michel ODILE, Pierre PENALVA, Serge PUJOL, Gérard ROQUES, Guy ROUDIER, Alain RYAU, Alain SENEGAS, Daniel SERIN, Michel TRILLES, Michel TRINQUIER

Absents excusés : MM. Gilles D'ETTORE, Richard DRUILLE, Robert GAIRAUD, Alain HUC

Objet : DECHETERIE DE ROUJAN – INTEGRATION PAYSAGERE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Président propose de réaliser certains travaux permettant une meilleure intégration paysagère de la déchèterie de Roujan.

Il précise que ces travaux, d'un montant de 150 000 €, permettront tout à la fois de rajouter un quai supplémentaire pour accueillir de nouveaux flux, de mettre en place une nouvelle signalétique à l'intérieur de la déchèterie et de reprendre les voies d'accès au site, actuellement étroites et défoncées.

Il ajoute que le SICTOM souhaite atteindre en parallèle un objectif d'amélioration de l'intégration paysagère du site, afin de ne pas nuire à un projet oeno-touristique d'envergure, sur le site du Prieuré de Cassan, projet soutenu par les élus locaux et le Conseil Général.

Monsieur le Président ajoute qu'afin de ne pas constituer une pollution visuelle pour les futurs visiteurs du projet touristique, le SICTOM souhaite intégrer plus avant son site dans son environnement.

Pour cela, les opérations suivantes sont planifiées :

- Déplacement du local gardien de manière à l'extraire de la co-vision depuis la route départementale avec le clocheton du château de Cassan,
- Enfouissement des réseaux électriques et dépose des candélabres,
- Création d'écran végétal entre la route départementale et le site à base d'essences locales, telles que décrites dans le document remis en son temps par le paysagiste conseil du ministère de l'équipement, lors de l'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter un centre de stockage des déchets inertes.

Afin de l'aider dans la réalisation de ces travaux, Monsieur le Président propose de déposer des demandes de subventions auprès Conseil Général et de l'ADEME.

Le Comité Syndical,

La présentation de Monsieur le Président entendue,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Général et de l'ADEME pour la réalisation de ces travaux d'intégration paysagère de la déchèterie de Roujan.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et ans susdits.

Le Président,



Alain VOGEL - SINGER